



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique de lutte contre l'illettrisme adaptée à la diversité des bénéficiaires

Question orale n° 1012

Texte de la question

M. Philippe Bolo interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les dispositifs de formation visant à renforcer la lutte contre l'illettrisme. Les statistiques chiffrent en effet à deux millions cinq cent mille le nombre de citoyens français souffrant d'illettrisme. Or, une grande partie de ces citoyens ne se résignent pas à cette condition et souhaitent rompre l'isolement induit par cette situation, en étant appuyés par des politiques publiques adaptées. Pourtant, plusieurs constats révèlent des points faibles du système actuel de lutte contre l'illettrisme. En premier lieu, le statut de la personne apparaît comme le critère d'accès à la formation : les formations ciblant les demandeurs d'emploi, les salariés, les allophones alors que cette prédominance du statut est inappropriée et sélective dans la mesure où elle écarte ceux qui sont dans d'autres situations à l'instar des femmes au foyer ou des retraités. En second lieu, la facilité d'accès aux formations diffère sensiblement d'un territoire à l'autre : inexistante dans certains territoires, ruraux notamment, elle impose une mobilité qui peut s'avérer complexe et coûteuse. En troisième lieu, le format des formations présente lui aussi des imperfections avec des volumes horaires insuffisants ou des méthodes pédagogiques inadaptées aux situations individuelles alors que celles-ci sont porteuses d'un niveau et d'une adaptation particulières à l'illettrisme qui rendent certains cadres de formation actuels insuffisants. Aussi, au regard de ces insuffisances identifiées, il l'interroge sur ses ambitions quant aux cadre, méthodes, partenaires et moyens qui permettraient de généraliser les formations adaptées à la situation propre de chacun et les rendraient accessibles en tout point du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Bolo](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1012

Rubrique : Illettrisme

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mars 2020](#)

Question retirée le : 24 mars 2020 (Séance de QOSD annulée)